



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 11 décembre 2017, à 20h00, à la salle Otavela. Convocation par un tout ménage (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 47 du 24 novembre 2017.

T r a c t a n d a :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 8 mai 2017

Il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site Internet de la commune

2. Budget 2018

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

- a) Equipement informatique administration
- b) Equipement informatique école
- c) Equipement AES
- d) Etude sécurisation passage piétons
- e) Aménagement route cantonale (report)
- f) Eclairage public
- g) Chemin piétonnier Longemort – Le Ruz (report)
- h) Remplacement conduite Tsabié-Raveires et chambre de captage
- i) Etude endiguements ruisseaux
- j) Investigation technique (report)
- k) Etude des risques Communs d'Avau
- l) Révision du PAL (report)
- m) Participation fusion Corporation Berra-Gibloux
- n) Rénovation chalets alpages
- o) Equipement complexe communal

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements

3. Modification et approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

4. Informations et divers

Présidence : Jean-Luc Probst, syndic

Scrutateurs : Paul Brodard et Jean-Marie Castella

Membres présents : 43 personnes

A 20h00, le syndic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Cette assemblée sera principalement consacrée au budget et sera enregistrée sur demande de la secrétaire conformément à l'art. 12 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du PV de l'assemblée en question. Chaque intervenant est prié de se présenter et d'utiliser un micro pour s'exprimer. Merci d'avance.

Le Conseil communal doit excuser M. Serge Andrey, président de la Commission financière, qui est malade ce soir.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

La convocation a eu lieu dans les délais et selon la procédure légale soit : dans la Feuille officielle, dans l'Echo de Hauteville, par affichage au pilier public, par insertion sur le site www.hauteville.ch. L'assemblée peut donc délibérer valablement.

Y-a-t-il des remarques ou des modifications que vous souhaitez apporter dans le tractanda ?
Si tel n'est pas le cas, on peut commencer par le point no 1 :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2017

(Il ne sera pas lu ; il pouvait être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune)

La parole n'étant pas demandé, l'on passe au vote :

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité

2. Budget de fonctionnement :

M. Jean-Luc Probst : résultat négatif pour un peu moins de CHF 136'970.- ; un budget assez compliqué pour cette mouture à établir. Comme toujours, les charges liées sont en constante augmentation. Ce déficit de CHF 136'970.- représente environ 4.45% des charges et cette année en particulier, le Conseil communal a dû faire un peu les équilibristes. Toutes les dépenses non liées ont été estimées à leur minimum et les recettes de manière optimistes.

Malgré cela, nous avons dû prendre des décisions qui ne pourraient pas être comprises. Selon la loi sur les communes, si les budgets de fonctionnement affichent un déficit de plus de 5%, nous devrions augmenter les impôts pour combler ce retard. Chose que, pour l'instant, le Conseil communal n'envisage pas car tous les derniers exercices avaient un budget déficitaire et sont bouclés avec des bénéfices. Dans la présentation des budgets de fonctionnement que Christophe Revaz va vous commenter, vous allez remarquer que ne figurent plus les contributions que la commune allouait aux sociétés du village ainsi que les bourses aux étudiants. Après plusieurs discussions au sein du Conseil communal, il a été convenu que, si les exercices futurs dégageraient un peu de marge, à la place de faire des amortissements extraordinaires, on pourrait à nouveau verser à chaque société une subvention.

La commission financière n'ayant pas de remarque d'ordre général à formuler,

M. Christophe Revaz passe en revue le budget de fonctionnement.

Avant de commencer la lecture de ce budget, le conseiller communal, responsable des finances, donne quelques explications sur la lecture du tableau.

Le budget global de cette année = CHF 3'192'518.- et les comptes 2016 étaient de CHF 3'064'380.-. Ce qui veut dire que l'augmentation du budget est de CHF 128'000.- sur deux ans soit environ 4% et si on prend l'intégralité des charges liées = moitié de notre



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

budget soit une augmentation de 11%. Les charges liées augmentent deux fois plus vite que le fonctionnement de la commune. C'est pourquoi, chaque année, notre marge de manœuvre est réduite ou compensée par l'augmentation inexorable des charges liées sur laquelle on ne peut pas agir. C'est pour cela, que cette année, on a dû faire des choix un peu douloureux. Y-a-t-il une question ? Si cela n'est pas le cas, on commence par le poste :

0. Administration :

010.317.0 : Dédommagements (déplacements, représentations) : CHF 3'000.- : on a baissé ce poste de CHF 500.- dans le cadre des économies pour pouvoir boucler le budget.

020.317.0 : Frais de réceptions et de délégations : CHF 1'000.- : à nouveau, on a baissé de CHF 1'000.- dans le cadre des économies.

020.318.4 : Internet et programme informatique : CHF 9'300.- : cela correspond à des frais que l'on doit engager pour changer l'hébergement informatique de la commune. En effet, la commune est hébergée sur une plateforme cantonale et, comme une bonne partie des communes ont quitté la plateforme, le canton a décidé de reporter les frais sur les autres communes. Ce qui faisait très cher pour les petites communes. Pour garder des frais d'hébergements raisonnables, on a décidé de changer d'hébergeur. A l'avenir, on payera moins cher, mais ici on doit payer pour changer d'hébergeur.

021.301.0 : Traitement du personnel communal : CHF 362'440.- : soit une augmentation de CHF 15'520.- qui correspond à l'augmentation des coûts de conciergerie pour l'AES (nouveau local), à l'engagement d'une nouvelle personne en complément de M. Nicolas Chassot pour la voirie en général et la conciergerie, ainsi que l'augmentation des heures du personnel de l'AES.

1. Ordre public :

100.318.0 : Honoraires et prestations de tiers : CHF 1'000.- : mesures d'économie du conseil communal.

100.352.2 : Service curatelles Jogne + Rive droite : CHF 19'290.- : augmentation = charge liée ; vient du fait que davantage de personnes sous curatelles ne peuvent pas rétribuer le Service social pour le service rendu.

14. Police du feu : plusieurs postes ont été revus à la baisse ; aussi dû à une nouvelle politique de l'ECAB pour le subventionnement de l'achat de matériel avec le projet Frifire.

2. Enseignement et formation :

Il y a une augmentation des coûts (charges liées). On a treize élèves à l'Ecole enfantine pour une augmentation de CHF 2'530.-.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

Pour le cycle scolaire obligatoire, on a une augmentation de CHF 46'064.-. On a malgré tout diminué les fournitures scolaires, les dédommagements (charges pas liées). Ensuite, toutes les participations école primaire et cycle d'orientation sont des charges liées avec une augmentation. Ces postes vont encore augmentés car il y a le CO de Riaz qui aura 6 mois d'exploitation en 2018 (1/2 année). En 2019, il y aura une année complète avec l'amortissement du CO.

Les transports scolaires sont gérés par Corbières ; on retrouve notre participation dans le 210.352.0.

Le poste de l'accueil extrascolaire montre une augmentation de CHF 4'144.-. Il y a la formation des responsables de l'accueil pour CHF 3'106.-; la participation des parents pour CHF 40'575.- et la participation de Corbières pour CHF 21'072.- et des aides financières fédérales pour CHF 9'000.-.

M. Jean-Marie Castella : j'ai une question de proportion par rapport au déficit qui est d'environ CHF 30'000.- pour Hauteville, une participation de la commune de Corbières de CHF 21'000.-. C'est dû au nombre d'enfants ? Qu'est-ce qui justifie cette différence entre les deux communes?

M. Jean-Luc Probst : c'est dû au nombre d'enfants. Il y a plus d'enfants à Hauteville qui profitent de l'accueil que Corbières.

M. Jean-Marie Castella : j'ai encore une 2^{ème} question relative aux charges liées : est-ce que la population légale explique aussi en partie la hausse des charges liées ?

M. Jean-Luc Probst : la Gruyère se donne des moyens extraordinaires, exemple le CO de Riaz, un investissement de 81 millions, il faudra à un moment donné payer. Notre population légale n'augmente pas tant que ça et on a aussi la station d'épuration qui est en pleine expansion ; tout cela sont des charges importantes.

230.366.00 : Bourses d'apprentissage et d'étude : CHF -.- : mesures d'économies du Conseil communal.

3. Culte, culture et loisirs : aucune remarque particulière

4. Santé : aucune remarque particulière

5. Affaires sociales : aucune remarque particulière

6. Routes et chemins : aucune remarque particulière

7. Eau, environnement et aménagement :



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

700.318.4 : Frais d'étude PIEP : -.- : les travaux sont terminés donc une économie de CHF 15'000.-.

72. Ordures ménagères : normalement ce compte devrait être équilibré.

720.318.1 : Frais de ramassage autres déchets : CHF 23'000.- : il y a une augmentation de ramassage des déchets. Idem pour le 720.318.3 : CHF 10'000.-.

75. Correction des eaux et endiguements :

750.314.0 : Travaux conservation des ouvrages : CHF 10'200.- : il s'agit d'un curage du ruisseau des Branches.

750.314.1 : Ruisseau des Fourches : CHF 4'250.- :

M. Bernard Bapst : concernant ce poste, il s'agit de la partie en-dessus du pont, on va faire la correction, le ruisseau se déplace vers l'ancienne scierie ; il y a deux ans, on a déjà dû faire une intervention et on doit recommencer.

Pour le ruisseau des Branches, depuis le pont de la Zoretta en aval au pont de la Combe (derrière les Faverges), on va curer le ruisseau.

8. Agriculture :

800.314.0 : Entretien routes alpestres : CHF 11'320.- : il s'agit d'une demie cotisation de la route alpestre.

M. Jean-Luc Probst : c'est cela, la commune avait avancé de l'argent au syndicat ; cet argent avait été entièrement employé ; pour l'année prochaine, le syndicat prévoit d'encaisser une demie cotisation.

M. Bernard Bapst : tout le monde sait que la Corporation de triage La Berra c'est terminé. Au 1^{er} janvier 2018, la nouvelle Corporation Berra-Gibloux entrera en œuvre. Nous sommes 11 communes en tout. Pour la rive gauche, il s'agit des communes de Riaz jusqu'au Bry. Vous le savez peut-être aussi que la commune de Corbières a fait recours (ne souhaite pas entrer dans la Corporation) ; nous attendons la décision du Tribunal fédéral. On part avec un pot commun : un comité va diriger cette corporation avec une caisse commune. Il y aura peu de différences avec les autres années sauf que pour la commune de Hauteville on sera au bénéfice d'une équipe forestière de 6 personnes ; on aura un équipement avec un tracteur forestier ; le fonctionnement ne devrait pas énormément changé. Un nouveau plan des forêts protectrices va se mettre en route. Là, la commune de Hauteville est intervenue parce que l'on n'était pas tout à fait d'accord avec le plan d'intervention. On a pu obtenir 1'000 m³ supplémentaires à couper, surtout pour les ruisseaux. Si l'on ne coupe pas, les arbres vont dans les ruisseaux et on doit intervenir à un moment donné.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

M. Jean-Marie Castella : les CHF 6'000.- pour la participation fonctionnement corporation Berra-Gibloux, c'est pour la mise en place ? Ou c'est une participation au déficit prévu ?

M. Jean-Luc Probst : CHF 6'102.- c'est la participation pour le fonctionnement ; c'est la 1^{ère} année, il n'y a donc pas de bénéfice pour l'instant de prévu. Ensuite on aura des bénéfices qui ressortiront.

Cette participation va peut-être encore changé si Corbières viendra ou pas, il faut encore attendre la décision du Tribunal fédéral.

9. Finances, impôts et immeubles :

90. Impôts : les chiffres nous sont donnés par le Service cantonal des contributions.

942.435.0 : Vente de gravier : CHF 12'000.- : le revenu de la gravière est en baisse.

944.427.0 : Location de la salle : CHF 18'000.- : les locations sont à la hausse.

Résultat du compte de fonctionnement CHF 136'970.- de déficit.

La parole n'étant pas demandée, l'approbation du budget se fera plus tard dans son ensemble.

2.2. Budget des investissements :

Cette année, il y a 15 points dont 4 reports pour un total net de charges de CHF 385'820.- Les liquidités disponibles devraient nous permettre de financer sans emprunt ces investissements.

La Commission financière n'a pas de remarque générale sur le budget des investissements à formuler.

020.506.0 : Equipement informatique admin. communale : CHF 8'000.- : il s'agit du paramétrage du module de location de la salle Otavela dans notre programme Urbanus pour CHF 2'130.- ; nous avons également prévu l'extension du site web afin de voir en ligne les disponibilités de la salle Otavela pour CHF 1'500.- ainsi que deux écrans d'ordinateurs pour l'administration. En effet, de plus en plus avec les nouveaux programmes informatiques, il faut travailler avec deux écrans ; CHF 2'770.- sont l'installation du nouvel hébergement suite à la résiliation avec le SITel. Ce dernier est l'hébergeur de pratiquement toutes les communes du canton de FR, quelques communes ont décidé de ne plus adhérer au SITel ; ce dernier a continué à avoir les mêmes charges et a voulu répartir sur les communes qui restaient. Là, étant donné que l'on fait partie de CommuNet, un accord a été trouvé et nous avons décidé de nous retirer car les frais d'hébergement étaient tout à fait trop chers. On prendra donc un nouvel hébergeur qui sera à des tarifs beaucoup plus attractifs.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

M. Jean-Marie Castella : ce sont les communes de CommuNet qui ont voulu arrêter avec le SITel ou uniquement la commune de Hauteville ?

Non, ce sont les communes de CommuNet qui ont été approchées et on a démissionné tous en bloc. Pour l'instant, le SITel n'a pas réagi, un arrangement a été trouvé jusqu'à ce que l'on ait trouvé une autre solution.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

2. Enseignement et formation :

210.506.0 : Equipements informatiques : CHF 3'000.- : c'est le remplacement de deux ordinateurs pour l'enseignement ; c'est le début du renouvellement du parc informatique dédié à l'enseignement.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

219.506.0 : Equipement local AES : CHF 2'000.- : il s'agit d'un complément pour l'équipement des locaux de l'AES. Je vous apprends que les locaux sont maintenant terminés, demain aura lieu une vision locale avec le SEJ pour nous donner la possibilité d'employer les locaux; le 22 décembre aura donc lieu le déménagement et l'ouverture officielle est prévue pour le 8 janvier. Cet investissement de CHF 2'000.- est demandé pour aménager des vestiaires dans une petite buanderie ; avec la quantité d'enfants et les grosses vestes d'hiver, il n'y a plus trop de place dans le corridor.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

6. Routes et chemins :

610.521.0 : Etude sécurisation passage piéton CHF 5'200.- : cet été, nous avons convoqué le SPC parce que nous avons toujours ce souci avec le passage à piétons qui est devant l'école. On avait fait une demande de signalisation lumineuse qui nous a été refusée catégoriquement car il trouve cela trop dangereux. Dès le moment où il y a des feux, les enfants sont concentrés sur le feu vert, il suffit qu'un automobiliste soit ébloui par le soleil et c'est l'accident. On a aussi dit que cela n'était pas normal qu'au Mouret ou dans certaines communes, il y avait des feux, il nous a dit que c'était des erreurs des années 80. Finalement, on a recherché ce que nous avons déjà fait, on a eu déjà beaucoup de discussions avec des



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

ingénieurs mais on n'avait pas encore fait d'étude. On vous propose donc un montant pour une étude pour CHF 5'200.—en parallèle avec Valtraloc.

Vote : 1 abstention, 42 oui

610.521.1 : Portes d'entrées : CHF 13'500.- : ceci est un report ; ne sera pas voté mais je vous donne quelques indications : vous avez tous remarqué sur les côtés de la route, il y a eu une peinture qui a été appliquée. Cette dernière n'est pas réglementaire. L'entreprise qui a fait ces travaux n'a pas respecté le cahier des charges du SPC (qualité de la peinture, la couleur et le grain ne sont pas les bons). On n'a pas payé l'entier de la facture, on a versé un petit montant et cela viendra corriger au printemps quand les conditions météo seront meilleures.

620.501.4 : Eclairage public : CHF 4500.- : suite à de nombreuses demandes notamment en assemblée communale, cet investissement servira à compléter l'éclairage dans le secteur de la Raiffeisen au carrefour de la route de l'Auberge. Effectivement, si vous cheminez le soir, il y a un « trou ». On y prévoit donc un nouveau candélabre. Suite à la réfection de la route devant la Raiffeisen, le candélabre a été déplacé plus bas chez M. et Mme Philipona et maintenant, il y a un manque.

Vote : 6 abstentions, 37 oui

620.201.9 : chemin piétonnier : CHF 15'000.- (report) : ne sera pas voté ; l'étude a commencé avec le SPC (service des ponts et chaussées). On leur a posé la question si on pouvait déplacer des arrêts de bus, réduire la vitesse depuis le Ruz. Le service est ouvert à tout mais veulent une étude. On va donc poursuivre dans ce sens et rien n'a encore été facturé.

7. Eau, environnement et aménagement :

700.501.2 : Rénovation de réservoirs : CHF 96'000.- : il s'agit de la mise en conformité du regard du captage de la Tsabié (voir annexe 1).

La parole est donnée au fontainier pour davantage d'informations :

M. Pascal Morel : en effet, comme l'a mentionné le syndic, lors du contrôle en 2014, le SAAV a exigé des modifications sur la chambre de captage (annexe 2) qui n'est plus aux normes. Nous avons un délai de 4-5 ans pour la remplacer. Etant donné que la commune de Corbières voulait reprendre leur source du Crau Bourret qui se trouve sur le versant de Cerniat et l'amener sur Hauteville, on a temporisé un peu avec le Laboratoire. Le projet de Corbières a maintenant avancé (le crédit est voté ce soir en assemblée à Corbières), on a redimensionné cette chambre pour avoir deux arrivées d'eau. L'eau de Corbières transitera donc par nos tuyaux.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

Le fontainier présente à l'aide de plans (annexes 3-5) le projet de Corbières et donne des explications.

La commune de Corbières participe à raison de 50% pour le remplacement de la chambre de captage. De notre côté, à charge de la commune de Hauteville, nous allons refaire 280 m de conduite (diamètre de 110 mm) (dernier point critique de la commune car encore en PVC). De plus, le SAAV exige la pose d'un turbidimètre en plus de l'UV pour être dans les normes ; notre UV n'est donc plus suffisant (annexe 6) avec l'arrivée de l'eau de Corbières. De ce fait, c'est la commune de Corbières qui prend 100% à sa charge.

En résumé : la commune de Hauteville paie le 50% de la chambre de captage, la conduite 280 m. en 110 mm, le turbidimètre pris en charge 50-50. Nous avons également compté des divers durant les travaux car il faudra alimenter le réservoir d'eau via des camions pendant le temps des travaux pour que ceux qui sont raccordés sur le réseau de montagne aient toujours de l'eau.

M. Jean-Marie Castella : évidemment si la commune de Corbières prend l'eau de Crau Bourret, je suppose qu'elle n'achètera plus l'eau à la commune. Supposons qu'une convention devra prévoir une location pour le passage de l'eau dans nos canalisations.

M. Pascal Morel : c'est effectivement, ce qui est prévu. Il y aura une taxe de transit au m³ d'eau. C'est pour cela, qu'à l'arrivée de la Tsabié, on met un compteur mécanique.

M. Jean-Luc Probst : il y a eu de grandes discussions avec la commune de Corbières. C'est sûr qu'il y aura une partie de l'eau qui partira en décharge (trop d'eau), la commune n'était pas d'accord de faire des calculs approximatifs. On doit donc tenir compte de :

- L'eau qui arrive du Crau Bourret
- ce qui transite par notre chambre de captage et nos canalisations
- l'eau que nous fournirons à Corbières
- l'eau utilisée par Corbières

Grâce à la pose de plusieurs compteurs, on arrivera à séparer ce qui transite et ce que nous leur vendrons.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

Le syndic profite de l'occasion pour remercier le fontainier pour son travail.

750.501.1 : Endiguements ruisseaux : CHF 25'000.- : avec une subvention de CHF 16'250.-. Dans un 1^{er} temps, il y a une étude pour un barrage de rétention à la Zoretta. Il s'agira d'un grand bassin pour que toute l'eau puisse être canalisée lors de gros orages. Ce bassin retiendra également le gravier et le bois qui pourraient être charriés lors d'orage. Nous avons également prévu une étude pour la réfection des ponts voûtés (annexes 7-8). Il s'agit du pont au carrefour à la route de l'Auberge – route d'Impart. C'est un pont qui est en pierres. On a remarqué que ce pont n'est plus en super état. Si on veut garantir un trafic sur ce pont, il va falloir faire des travaux.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

Un autre pont nous préoccupe également : il s'agit du pont des Fourches. C'est un magnifique pont en pierres (annexes 9-10).

M. Pierre Gingins : le bassin de rétention sera fait sur le genre de Semsales ?

M. Bernard Bapst : idem qu'à Semsales mais plus petit. Cet ouvrage nous est imposé par l'Etat. Avant on parlait de faire des entonnoirs sous les ponts. Eventuellement, nous n'aurions plus besoin de les faire avec cet ouvrage-là.

M. Jean-Luc Probst : il est clair que pour l'instant nous ne parlons que d'une étude. Cette dernière nous donnera les axes suivre.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

780.501.0 : Ancienne décharge (report = ne sera pas voté) : CHF 65'000.- : Il s'agit de l'ancienne décharge du Bois du Riau. Des investigations ont été entreprises et rien n'a été décelé ; il a été discuté cette année d'arrêter de prendre des échantillons, on va faire une fouille ou deux et prendre des matériaux dans cette décharge et voir s'il y a encore des polluants dedans. Par contre, on va concentrer nos recherches dans le puits du Tavalet. En collaboration avec le fontainier, on va prendre, pendant 2 ans, des échantillons d'eau dans le puits.

M. Pierre Gingins : on n'est donc pas très sûr que l'eau soit impeccable ?

M. Jean-Luc Probst : jusqu'à maintenant, rien n'a été décelé. Si nous faisons encore des investigations sur 2 ans, nous pourrions alors être sûrs qu'il n'y a plus aucun risque.

Mme Alexandra Sottas : cette décharge sera nettoyée un jour ou pas ?

M. Jean-Luc Probst : non, si elle ne dégage pas de pollution, se serait inutile de la nettoyer. On hérite de cette décharge de nos anciens.

Mme Alexandra Sottas : c'est assez choquant de laisser ça.

M. Jean-Luc Probst : on a des subventions pour ce genre de travaux, on a 40% de subventions fédérales et 30% de subventions cantonales.

780.501.2 : Etude de risque Communs d'Avau : CHF 6'000.- :

M. Jean-Luc Probst : l'année passée, la commune a été contactée par le Groupe E pour des glissements de terrain dans le secteur du chalet de M. Raemy et la famille Taubenberger. On parle, ici, du secteur de la presqu'île. Après plusieurs études d'un géologue mandaté par le propriétaire du lac, les coûts pour la stabilisation des berges sont assez conséquents. Comme la commune a le devoir de protéger sa population et ses bâtiments, il a été convenu avec le



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

Service de l'environnement et le Groupe E de faire une étude afin de déterminer si les coûts de stabilisation sont en adéquation avec la valeur des objets à protéger. Un exemple : si vous mettez CHF 500'000.- pour protéger des ouvrages ou des bâtiments qui n'atteignent pas la valeur des mesures de protection, cela ne vaut pas la peine de faire quelque chose. C'est pourquoi, il est important de faire cette évaluation.

Mme Valérie Sottas : si je comprends bien, c'est de savoir si cela vaut la peine d'investir ? Si cela ne vaut pas la peine, tout sera perdu. Cette situation n'est pas anodine !

M. Jean-Luc Probst : cela sera un peu comme Falli-Hölli. C'est pour cela que la commune a le devoir de protéger la population et ses bâtiments. C'est sûr que la 1^{ère} fois que l'on a été approché, on s'est dit : c'est le lac qui provoque ces glissements. Et alors, ils ont pu nous prouver que cela n'était pas forcément le cas. De notre côté, on a déjà fait des recherches, à savoir si cela est dû à notre adduction d'eau, à nos collecteurs communaux, le pompage communal. Nos conduites sont en ordre.

Par contre, on a aussi demandé à ces deux familles de faire des contrôles de caméra de toutes leurs canalisations pour voir si ce n'était pas eux qui créent des instabilités du terrain. Maintenant, on leur a écrit et on attend les résultats. On ne cherche pas forcément un coupable, on cherche de savoir la cause.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

790.509.0 : Révision générale du PAL (report = ne sera pas voté) : CHF 85'000.- :

M. Jean-Luc Probst : nous avons une Commission d'aménagement et un urbaniste qui sont très performants. On va pouvoir mettre à l'enquête préalable d'ici au mois de janvier. Cela va partir à Fribourg pour un 1^{er} jet du PAL. Là, Fribourg va l'étudier. En attendant, la Commission va continuer à travailler sur toutes les couches qu'il faut mettre là-dessus, notamment le plan des énergies. Quand on aura le retour de Fribourg, on pourra ensuite faire une information à la population et mettre à l'enquête.

811.522.0 : Participation corporation Berra-Gibloux : CHF 32'241.00 :

M. Jean-Luc Probst : comme l'a expliqué avant M. Bernard Bapst, suite à la fusion des deux corporations, un inventaire a été fait avec tous les biens appartenant aux deux corporations. La corporation du Gibloux possédait un parc de machines très complet. Le montant que nous avons budgété correspond à notre participation à notre achat de ces divers équipements soit CHF 32'421.- auxquels on peut déduire la somme que vous voyez au produit de CHF 12'221.- qui correspondent à la valeur de l'équipement qui appartenait à la corporation de la Berra.

M. Pierre Gingins : c'est bien les CHF 32'000.- moins les CHF 12'221.-, cela nous coûtera CHF 20'000.-.

M. Jean-Luc Probst : effectivement, c'est cela.



M. Bernard Bapst : dans le matériel, il y a également un pick-up qui est pratiquement neuf (2 ans) et une jeep.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité

942.503.1 : Rénovation fermes et chalets : CHF 240'000.- (annexe 11) :

M. Bernard Bapst : pour le chalet des Reccards, on vous a déjà fait des propositions à d'autres occasions et elles sont tombées à l'eau. On n'est pas arrivé à nos fins au niveau des subventions. Je vous fais donc un petit historique de ces Reccards : ces Reccards ont été acheté le 3 janvier 1948 à un Monsieur François Rolle de Grenilles pour le prix de CHF 30'000.-. Depuis cette date, on n'a pas connaissance, à la commune, de réfections importantes sur ce chalet faites jusqu'à aujourd'hui. Actuellement, il est loué à M. Josquin Pasquier depuis 5-6- ans, M. Pasquier qui est d'ailleurs présent dans la salle ce soir. Mais malheureusement, il n'a pas pu utiliser ce chalet comme il aurait voulu. Il ne peut pas mettre son bétail à l'intérieur pour les soigner ou quoi que soit d'autre. La location annuelle de ce chalet, y compris l'alpage, est de CHF 2'150.-.

Alors, pour faire face aux coûts importants de la rénovation, vous savez déjà que l'on avait approché la Patenschaft (aide suisse aux communes de montagnes). La 1^{ère} fois, ils nous ont promis CHF 20'000.-. Par la suite, on a repris contact et on nous a promis CHF 70'000.-. Actuellement, le dernier chiffre arrêté est de CHF 95'000.-. C'est donc bel et bien un don de CHF 95'000.- de la Patenschaft pour la commune de Hauteville pour autant que l'on refasse le chalet. Par la suite, on a pris également contact avec le Service de l'agriculture. Ce dernier nous alloue CHF 40'000.- de subventions. Donc, il nous reste un total de CHF 85'000.- à financer pour ce chalet. Les travaux sont lourds ; je les avais déjà présentés lors d'assemblées précédentes. C'est quasiment la totalité du chalet qu'il faut refaire. Ce chalet, si on le laisse comme cela, il va tomber en ruine dans quelques années. Après, on peut toujours dire que ce sont des investissements lourds pour le budget que l'on a actuellement mais cet investissement augmentera la valeur du bâtiment.

Mme Marlène Piqueret : c'est un chalet qui a qu'une ferme ? Il y a un appartement ? Il y a des animaux ?

M. Bernard Bapst : tous les chalets d'alpage sont plus ou moins identiques. On a la partie cuisine (coin du feu avec un endroit pour fabriquer le fromage), l'appartement se résume à une chambre. Ce n'est pas cette partie- là qui nous intéresse le plus, mais l'écurie ! Pour les personnes qui ont participé cet été à la visite des alpages organisée par la commune, elles ont pu constater que nous avons beaucoup de fougères dans les pâturages. La manière radicale pour combattre ces fougères, c'est le purin. Là-haut, il est prévu de faire une fosse pour avoir du purin. On n'a pas le droit de monter du purin depuis le village, c'est interdit. Ensuite, il y a le toit qui est en mauvais état et il manque même une partie du bois.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

Si le projet va se faire, M. Josquin Pasquier va investir personnellement pour tout ce qui est de l'intérieur de l'étable comme les logettes. Il s'engage également à nous aider à transporter le matériel sur place, parce que le dernier bout, les camions ne passent pas.

M. Josquin Pasquier : j'espère encore pouvoir faire quelque chose de ce chalet.

M. Bernard Bapst : l'investissement peut paraître énorme mais ce n'est pas toutes les années que l'on reçoit autant d'argent. La Patenschaft fait donc un effort pour nous. C'est la 1^{ère} fois que la commune de Hauteville l'a approchée.

M. Jean-Luc Probst : le Conseil communal estime que c'est important de faire cet investissement vu les subventions que l'on peut toucher.

Vote : 1 non, 1 abstention et 41 oui

944.506.0 : Equipement, mobilier, machines : CHF 6'850.- :

M. Jean-Luc Probst : c'est notamment des poignées de fenêtres verrouillables pour la salle. En effet, l'été, les locataires de la salle laissent les fenêtres ouvertes et après 22h00 cela engendre des nuisances sonores pour le voisinage. L'idée est de pouvoir verrouiller les fenêtres.

Il y a aussi le remplacement de micros de la sonorisation de la salle. Ainsi qu'un banc circulaire en métal qui sera mis autour du tilleul sur la place de l'extérieur de la salle qui permettra d'avoir un espace très convivial.

Vote : 1 non, 42 oui

Le résultat du budget des investissements est donc de CHF 385'820.- (excédent de charges).

M. Stéphane Schouwey nous fait la lecture du rapport de la Commission financière (joint au PV).

Vote pour le budget de fonctionnement dans son intégralité : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

Vote pour le budget des investissements dans son intégralité : accepté à mainlevée et à l'unanimité



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

3. Modification et approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens :

Il s'agit d'un simple toilettage afin de le mettre en conformité suite à la modification de la loi.

Le règlement est montré au beamer avec les modifications précisées en couleur. M. Jean-Luc Probst passe en revue tout le règlement.

M. Pierre Gingins : concernant l'article 2, j'ai acquis un nouveau chien. Je suis allé chez le vétérinaire, il lui a mis la puce et ensuite l'annonce se fait sur AMICUS. Ensuite cela est annoncé automatiquement aux communes. On ne doit pas faire de démarches particulières ?

Mme Chantal Morel : la différence est que tu avais déjà un chien ; tu étais donc déjà connu d'AMICUS. C'est quand on est nouveau détenteur que l'on doit obligatoirement passer par la commune. Par contre, si tu as déjà eu un chien par le passé, il n'est pas nécessaire de venir à la commune. Tu peux le faire directement via le vétérinaire et AMICUS.

M. Christian Baumgartner : c'est un sacré règlement pour les chiens ! Tenir les chiens en laisse dans les habitations ! Si on laisse cet article soit on le fait respecter soit on l'enlève !

M. Jean-Luc Probst : c'est une question d'éducation ; il faudrait d'abord éduquer les propriétaires de chiens avant les chiens.

M. Pierre Gingins : je ne sais pas si cela apparaît dans le règlement, mais je croyais savoir que si l'on avait plus que deux chiens, on était considéré comme un élevage.

Mme Chantal Morel : c'est justement aboli dans l'article 14.

Vote : accepté à mainlevée et à l'unanimité.

4. Informations et divers :

M. Jean-Luc Probst : la commune de Hauteville a édité un guide de la déchetterie qui vous sera remis dans le courant du mois de janvier. Ce petit fascicule vous aidera grandement quant à la pratique de l'art du recyclage et facilitera grandement la collecte des déchets. C'est également un vœu du conseil communal et de la commission financière de diminuer les coûts de ramassage des objets encombrants. On a remarqué que l'on pourra drastiquement réduire ceux-ci parce que beaucoup de gens y mettent des sacs poubelle.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

La parole est donnée aux personnes présentes :

M. Maurice Berger : ce n'est pas en tant que citoyen mais en tant que responsable de l'église de Hauteville que j'interviens. Samedi passé, on a eu une messe à 18h00. La route communale n'était pas dégagée. Plusieurs personnes n'ont pas eu la possibilité de monter. Même le curé a eu des problèmes. Les chemins d'accès à l'église n'étaient pas dégagés. Pour cette fois, on s'est débrouillé mais le 24 décembre, on a la crèche vivante. S'il y a de la neige, on aimerait bien que les chemins soient dégagés.

M. Jean-Luc Probst : vous avez tous vu samedi soir que la situation était difficile. Le déneigement c'est quelque chose de très compliqué et on ne peut pas contenter tout le monde.

M. Maurice Berger : c'est une route communale et comme cela monte, cela mériterait mieux. Je trouve qu'actuellement le déneigement n'est pas terrible. Des personnes ont même renoncé à venir à la messe. On n'a pas souvent des messes, une voire deux par mois, alors c'est dommage si en plus ce n'est pas dégagé....

M. Jean-Luc Probst : on en prend bonne note.

Mme Jacqueline Brodard : j'aurais deux questions et une remarque. La 1^{ère} question concerne le plan financier de la législature. J'ai été relire le PV de l'assemblée du budget et des comptes de l'année passée, je n'ai pas vu ou pas su mettre le doigt sur cet aspect-là. Si c'est le cas, veuillez m'en excuser. Par contre, si ce plan n'a pas été présenté à l'assemblée communale comme il aurait dû l'être, je souhaiterais quand même, que soit ce soir on nous donne les principaux axes de ce plan financier, soit que vous vous engagez à nous présenter pour la prochaine assemblée. L'assemblée n'a aucun mot à dire sur le plan financier, ce qui est normal. Mais je trouve qu'en tant que citoyen, cela pourrait nous donner quand même des axes sur les investissements, savoir aussi au niveau des impôts. Peut-être s'agit-il d'un oubli ?

Ma 2^{ème} question m'est venue en lisant le tractanda de la commune de Corbières. J'ai vu que ce soir, nos voisins de Corbières doivent traiter ou adopter la modification du règlement scolaire et de la convention scolaire intercommunale. Il s'agit du même cercle scolaire et j'aurais posé la question : est-ce que nous sommes aussi concernés par cette modification ? Ou est-ce qu'on ne l'est pas ?

La 3^{ème} chose : c'est une remarque : j'ai observé que vous aviez mis des barrières le long de la route pour les enfants, principalement près de l'arrêt de bus. Pour cela, je peux vous en féliciter. On sait que la sécurité n'a pas de prix. Par contre, je suis un tout petit peu surprise dans l'éventail du nombre de barrières que vous avez choisi, un gris pâle, un gris foncé, on a de ce style, d'une autre style. On a le sentiment qu'il n'y a pas eu une réflexion très approfondie dans le choix de ces différentes barrières. C'est regrettable, parce que l'on pourrait avoir un beau centre du village et de mettre au coup par coup des barrières de différents coloris...



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

M. Jean-Luc Probst : pour la question de la planification financière, c'est vrai que l'on ne l'a pas fait et on tâchera de vous la présenter lors de la prochaine assemblée des comptes.

Pour le règlement et la convention, ceux-ci doivent être acceptés par les deux assemblées. La dernière mouture nous est parvenue lundi passée au conseil. Cette dernière version n'a pas encore été approuvée par la DICS. Comme nous ne l'avons pas mis au tractanda, nous n'avons pas voulu aller plus vite que la musique, on attend que ce règlement soit validé par la DICS.

Mme Jacqueline Brodard : comment se fait-il alors que la commune de Corbières le passe en assemblée ce soir ?

M. Jean-Luc Probst : parce qu'ils l'avaient mis au tractanda. Nous n'avons pas voulu le mettre au tractanda car nous n'étions pas sûrs qu'il soit prêt pour ce soir. Il est déjà prévu de le mettre au tractanda de la prochaine assemblée.

C'est un règlement intercommunal qui doit être voté par les deux assemblées. Si Corbières le vote, c'est en ordre mais il aura l'en-tête de la commune de Corbières. Ce sera deux mêmes documents mais avec nos en-têtes propres.

Mme Sabine Berger : ce n'est pas encore approuvé par la DICS, on n'a pas leur décision finale. C'est eux qui nous donnent le feu vert pour qu'on puisse faire notre règlement. On préfère attendre l'assemblée du printemps parce qu'elle rentre en vigueur à la prochaine rentrée donc on a encore du temps.

M. Jean-Luc Probst : Pour la question des barrières, cela n'est pas forcément un mauvais choix, c'est une question de goût.

Mme Valérie Sottas : j'ai une question concernant le conseil des parents. C'est obligatoire à partir de 2018, comment cela va-t-il se passer ?

Mme Sabine Berger : quand la DICS nous aura validé le règlement. Mais c'est prévu que durant le mois de janvier-février, on s'attaque à cette nouvelle commission. Normalement, pour la prochaine rentrée, elle sera effective.

M. Jean-Luc Probst : nous sommes au terme de cette assemblée. Merci à toutes les personnes qui durant cette année 2017 ont œuvré au service de la collectivité. Merci à mes collègues du conseil, à nos trois secrétaires et à nos employés communaux et à tous les membres des diverses commissions. Merci à vous toutes et tous de nous faire confiance tout au long de l'année. Au nom de toute l'administration communale, je vous souhaite de Belles Fêtes et une magnifique année 2018. Que cette nouvelle année vous apporte joies, satisfactions et vous garde en bonne santé ! Comme d'habitude, je vous convie à partager une verrée et un vin chaud confectionné par notre conseillère communale Sabine. D'ores et déjà bonne rentrée ! Merci à Jean-Marie pour les photos de sa collection.

Fin à 21h45.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Luc Probst syndic	Chantal Morel secrétaire
---------------------------	-----------------------------



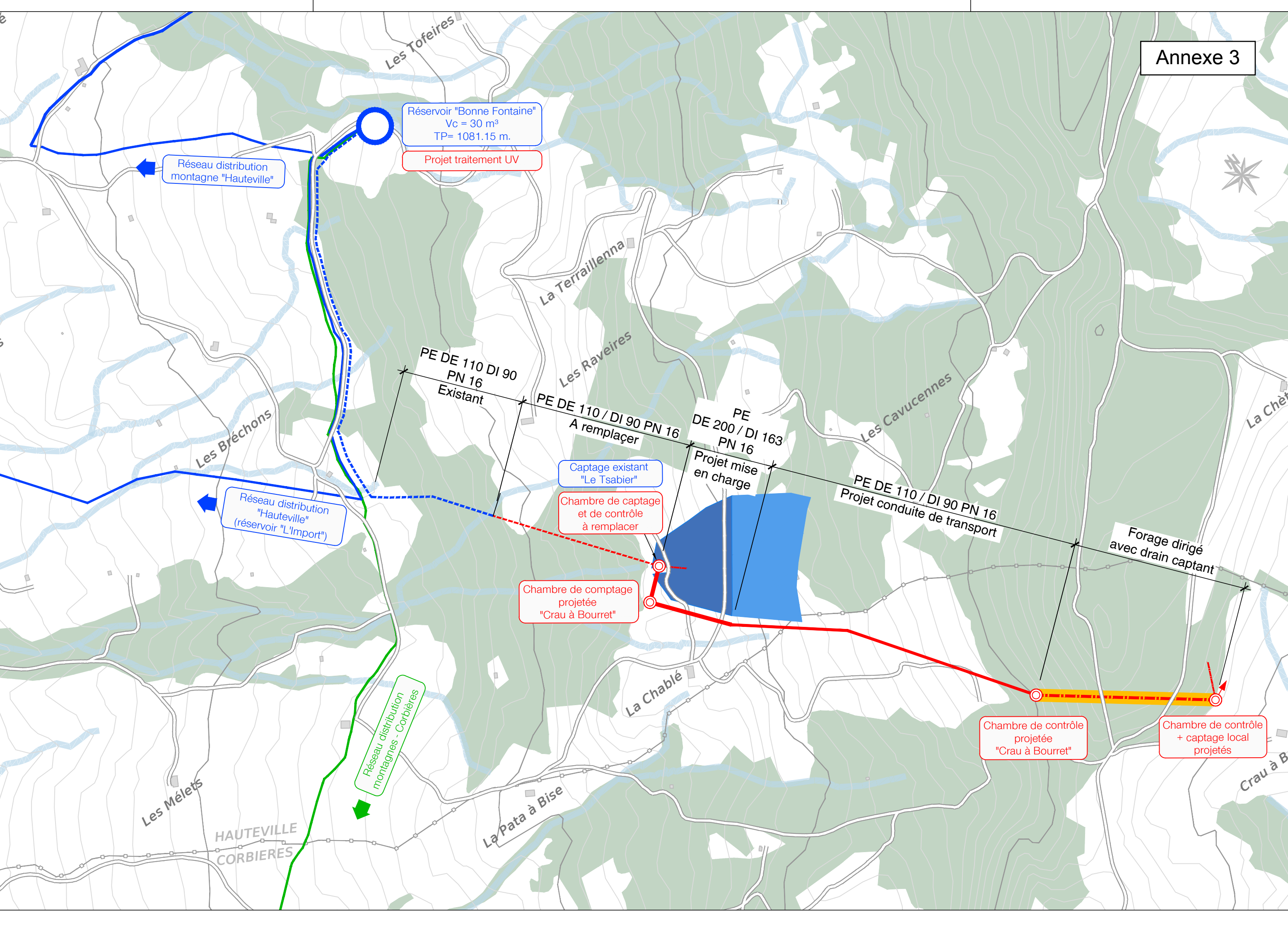
Rénovation de réservoir

Mise en conformité du regard du captage

- Suite au contrôle de SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires), il nous avait été demandé dans un délai de cinq ans de mettre aux normes le regard du captage de la Tsablier. Suite au projet de Corbières de capter l'eau au Crau-Bourret et de transiter par le réseau de Hauteville, il est nécessaire de redimensionner le regard de captage et le mettre en conformité.

Remplacement d'une conduite Tsablier-Raveires







ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Portail cartographique
du canton de Fribourg

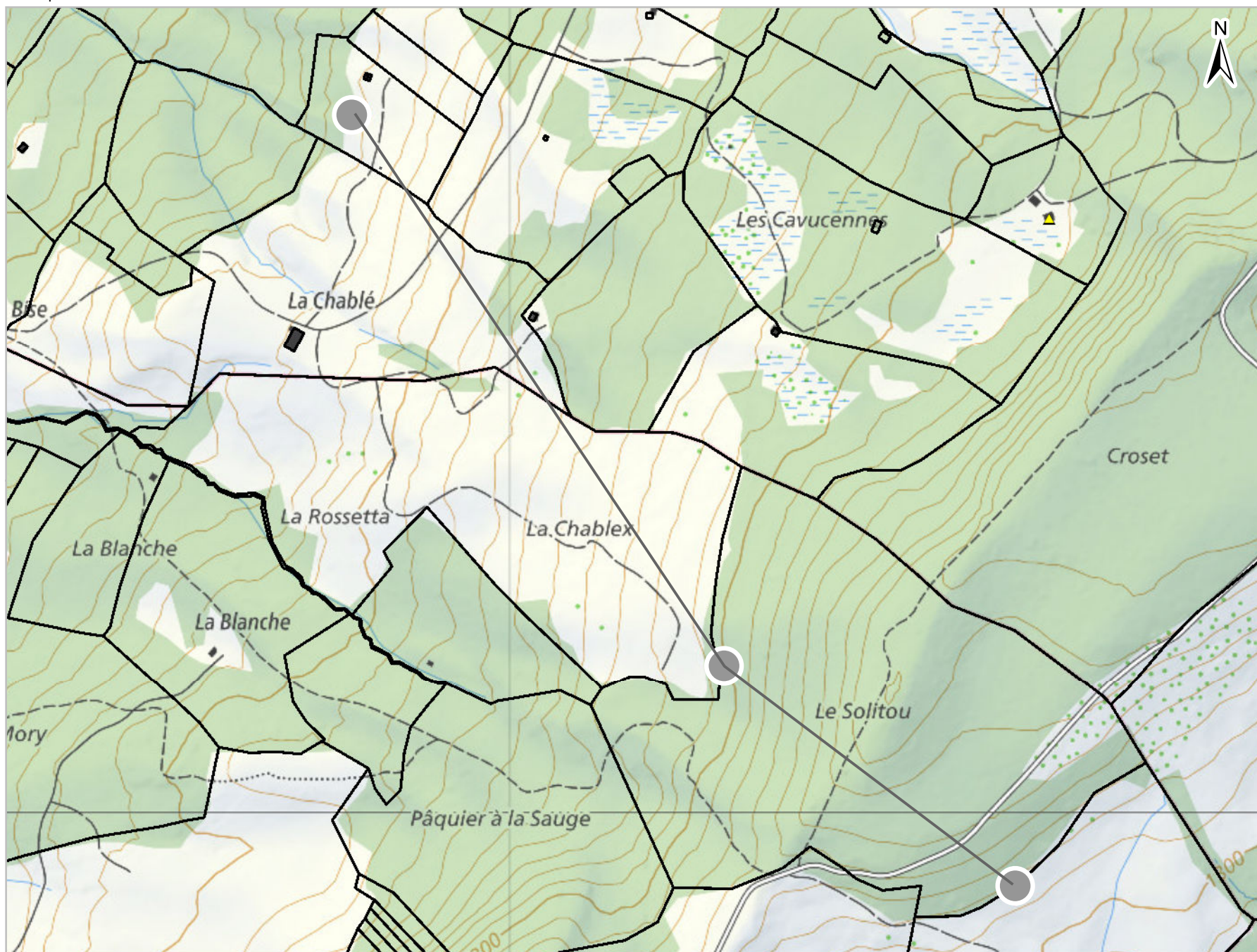
Légende

Adresses (REGBL)

- ▲ Existant
- ▲ En projet
- ▲ En construction

Immeubles en vigueur

- Biens-fonds en vigueur
- DDP en vigueur
- Limite cantonale





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Portail cartographique
du canton de Fribourg

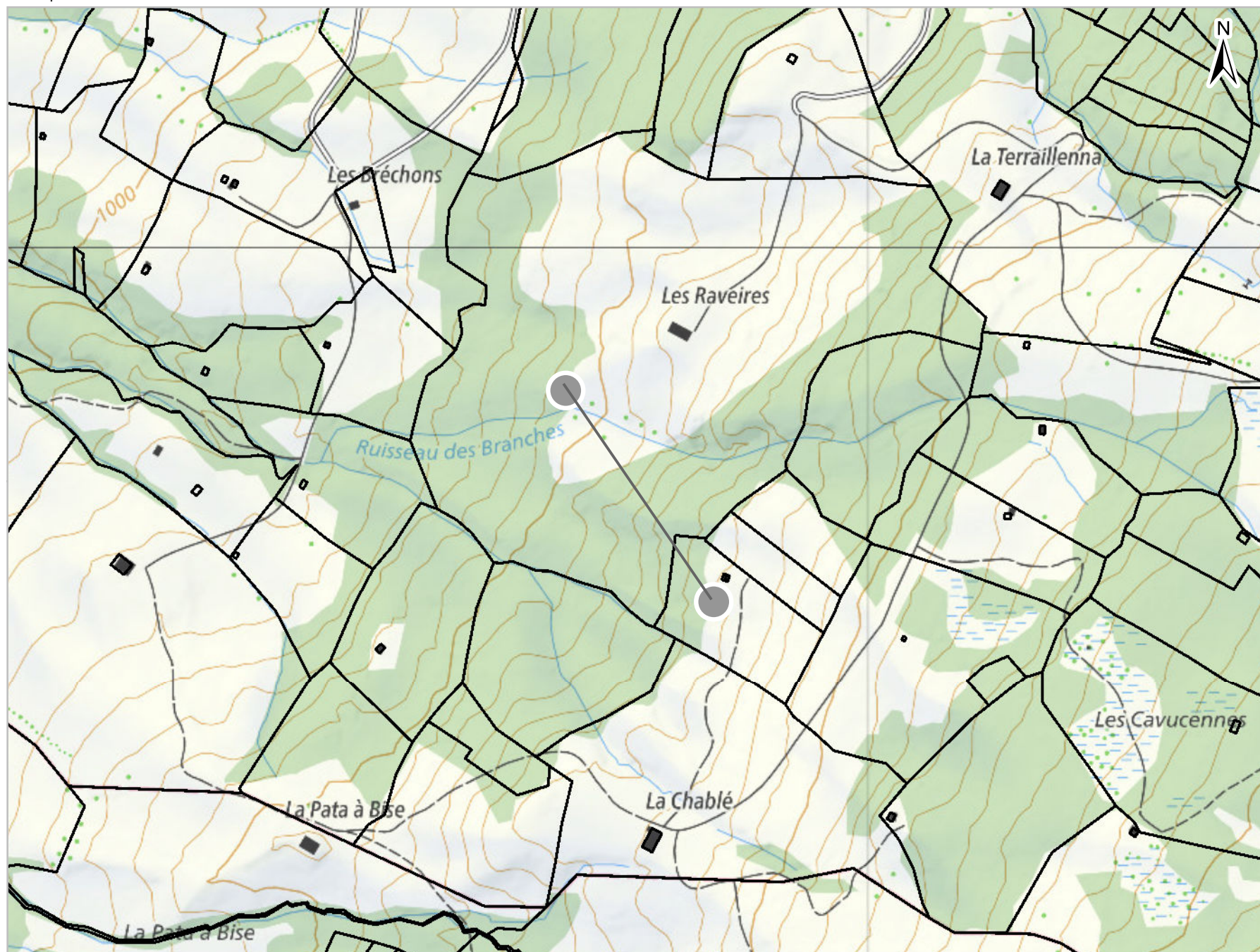
Légende

Adresses (REGBL)

- ▲ Existant
- ▲ En projet
- ▲ En construction

Immeubles en vigueur

- Biens-fonds en vigueur
- DDP en vigueur
- Limite cantonale















Les Reccards

Réfection du chalet.

- ❖ Le 03.01.1948 / achat des Reccards à François Rolle de Grenille pour le prix de 30'000.- Frs.
- ❖ Depuis cette date, nous n'avons pas connaissance d'une réfection sur ce chalet dans le passé.
- ❖ Aujourd'hui, malheureusement ce chalet n'est plus utilisable dans son état actuel.
- ❖ La location annuelle est de 2'150.- Frs

- ❖ Afin de faire face au coût important de la rénovation nous sommes intervenu auprès du Patenschaft (*parrainage Suisse pour commune de montagne*).
- ❖ Ceux-ci nous ont accordé un premier don De 20'000 .- Frs, un second de 70'000 Frs...
- ❖ **Finalelement, ils vont nous accorder un don de 95'000.-Frs.**
- ❖ **Le service de l'agriculture va nous verser une subvention de 40'000.- Frs.**
- ❖ Reste à charge de la commune 85'000.-Frs sur une rénovation budgétisée à 220'000.-Frs.